



CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 22/09/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
10	10

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2026, le 22 Septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 17/09/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, MM : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, DENIER Emmanuel (arrivé point 4), LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés : DENIER Emmanuel (jusqu'au point 3)

Procurations : DENIER Emmanuel à FROGERAIS Lydie (jusqu'au point 3)

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/45 – Abattage Peupliers étang communal

Une doléance a été transmise à la commune concernant des peupliers qui sont dangereux et risquent de tomber à l'étang communal. Deux zones ont été repérées : au raz de l'étang proche d'un particulier, et l'autre au niveau de l'étang communal (lavoir).

Trois entreprises ont été sollicitées pour établir des devis.

La commission IBC s'est réunie le samedi 19 septembre pour étudier les propositions.

Entreprise JENOUVRIER :

- Raz de l'étang particulier : 2250 € HT
- Etang : 1800 € HT

L'entreprise COURTAIS propose d'abattre les arbres et de les broyer, et le rachat des grumes de peupliers à 20€/m3.

Une troisième entreprise a été sollicitée (rencontre le vendredi précédent le conseil) et pour laquelle la commune n'a pas encore reçu de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **10 POUR** et **1 ABSTENTION** :

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise COURTAIS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Bruno RICHARD



Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno